

**DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ
ASSISTANCE JURIDIQUE DE DEUXIÈME LIGNE
AVOCATS**

(version du 20/08/2026)

Nous accordons une grande importance à la protection de votre vie privée.

Toutes les données à caractère personnel que nous recevons de votre part en tant qu'avocat dans le cadre de l'assistance juridique de deuxième ligne auprès de l'OBFG (telle que définie ci-dessous) sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, en particulier le Règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), ainsi que la présente déclaration de confidentialité.

La présente déclaration de confidentialité vous fournit davantage d'informations sur les données à caractère personnel que nous traitons, les raisons pour lesquelles nous les traitons, la manière dont nous les obtenons, la durée de leur conservation et les destinataires avec lesquels nous les partageons.

1. IDENTITÉ ET COORDONNÉES	1
2. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – FINALITÉS – BASE JURIDIQUE	2
3. COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES ?	7
4. AVEC QUI PARTAGEONS-NOUS VOS DONNÉES ?	8
5. SÉCURITÉ	8
6. DROITS	9
7. DROIT APPLICABLE ET MISES À JOUR.....	10

IDENTITÉ ET COORDONNÉES

Les responsables conjoints du traitement de vos données à caractère personnel sont les entités juridiques suivantes :

- [L'Ordre des Barreaux francophones et germanophones](#) , Rue Haute 139 bte 20, 1000 Bruxelles, numéro d'entreprise 0850.260.032 (« OBFG ») ;
- Orde van Vlaamse Balies, rue du Moniteur 8, 1000 Bruxelles, numéro d'entreprise: 0267.393.267 (« OVB ») ;
- L'un des Ordres des avocats (selon le barreau auquel vous êtes affilié). Le terme « Ordre des avocats » désigne également ses organes, à savoir son bâtonnier et le Conseil de l'Ordre.

L'organisation technique de l'aide juridique de deuxième ligne via l'application en ligne est une initiative de DP-A, un partenariat entre l'OVb et l'OBFG.

Les responsables conjoints du traitement sont chargés de traiter toutes les questions, demandes et réclamations relatives au traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne. Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, par exemple sur la répartition des tâches entre les responsables conjoints du traitement, vous pouvez à tout moment contacter n'importe lequel d'entre eux.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'OBFG:

- par e-mail : info@avocats.be
- par téléphone : [+32 2 648 20 98](tel:+3226482098)
- par courrier postal à l'adresse ci-dessus, en indiquant « Confidentialité »

Conformément au RGPD, l'OBFG a désigné un délégué à la protection des données (DPD). Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse privacy@avocats.be.

Les coordonnées des autres responsables conjoints du traitement sont disponibles via les liens figurant dans le tableau ci-dessus.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL - FINALITÉS - BASE JURIDIQUE

a) Assistance juridique de deuxième ligne

Dans le cadre de l'assistance juridique de deuxième ligne, nous pouvons être amenés à traiter vos données d'identification personnelles (nom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone), vos données d'identification délivrées par les pouvoirs publics (numéro d'enregistrement national, numéro d'entreprise et/ou numéro d'étranger), vos données financières (numéro de compte bancaire, compte tiers), des informations relatives à votre affiliation à l'un des barreaux, des informations concernant votre formation (formation continue, formation spécialisée en droit des mineurs, formation spécialisée Salduz), des informations relatives à votre profession et à votre fonction, ou toute autre donnée que vous nous communiquez dans le cadre de l'assistance juridique de deuxième ligne (telles que, par exemple, les prestations, les déplacements et les pièces justificatives).

Si, en tant qu'avocat, vous donnez votre consentement au suivi analytique, vos données à caractère personnel suivantes sont traitées de manière strictement limitée, à des fins d'amélioration du service et sous forme pseudonymisée. Celles-ci ne sont traitées par nos soins que sous la forme de rapports pseudonymisés : captures d'écran, identifiant d'instance de l'application (connu uniquement du fournisseur de l'outil), première ouverture, début de la

session, interaction, mise à jour de l'application, mise à jour du système d'exploitation, erreurs liées à la suppression et à l'application. En outre, des détails techniques () sont également partagés à chaque événement (version de l'application, système d'exploitation et version, marque et modèle de l'appareil, catégorie d'appareil, résolution d'écran, langue et pays).

Si, en tant qu'avocat, vous activez votre application mobile, vos données à caractère personnel suivantes sont également traitées, dans la mesure strictement nécessaire à la fourniture du service via l'application mobile : données de profil (adresse e-mail, organisation (cabinet d'avocats), qualité (avocat)), données d'authentification et données de connexion permettant l'identification électronique de la personne et de l'appareil (adresses IP, cookies, identifiant technique de l'appareil).

Ces données nous permettent d'organiser l'aide juridique de deuxième ligne (y compris l'aide juridique de deuxième ligne dans le cadre de l'aide Salduz) pour le justiciable et de traiter d'éventuels litiges à ce sujet.

Les Ordres traitent des données à caractère personnel dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne :	
Gestion des données de l'avocat pro deo dans le cadre du dossier du justiciable	- la désignation d'un avocat pro deo - l'établissement de rapports et contrôle des prestations fournies par l'avocat conformément à la nomenclature - la rémunération de l'avocat pro deo et le contrôle des versements - la communication de ces données aux services publics (par exemple, le SPF Justice, le SPF Finances), ainsi qu'au CAJ et à IOBFG, dans le cadre du contrôle de son fonctionnement et du financement de ses services - la transmission des conseils aux avocats pro bono (par exemple, demandes de dérogation) - la gestion d'une liste des avocats qui fournissent une assistance juridique de deuxième ligne - l'organisation d'un service de permanence
Établissement de statistiques	- l'analyse des statistiques (en vue d'améliorer la qualité du service et le fonctionnement) - l'établissement de rapports - l'établissement du budget Ces statistiques sont transmises au SPF Justice, qui les transmet à son tour au SPF Finances, au Parlement et au Conseil des ministres. Ces statistiques ne contiennent aucune donnée à caractère personnel.

L'OVB et l'OBFG traitent des données à caractère personnel dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne :

Gestion du module BAJ

La gestion du module BAJ et le stockage des demandes auprès des Bureaux d'aide juridique des justiciables, des avocats pro deo, des tiers (tels que, par exemple, les organismes d'aide et les autorités compétentes au sens de la directive 2003/8/CE du Conseil du 27 janvier 2003, agissant au nom du justiciable, en mettant à disposition un système informatique qui

- contient tous les documents (formulaire en ligne, formulaire papier et pièces jointes...), ainsi que les données relatives aux prestations des tiers (dans les cas où ceux-ci agissent pour le compte de l'avocat pro deo) (telles que les rapports d'interprètes)
- fournit les services informatiques nécessaires aux Ordres pour contrôler les prestations fournies par l'avocat de justice gratuite au BAJ conformément à la nomenclature,
- fournit les services informatiques dont les Ordres ont besoin pour vérifier si les conditions d'accès sont remplies dans les différents dossiers d'aide juridictionnelle
- fournit les services informatiques nécessaires à l'établissement des rapports sur les dossiers d'aide juridictionnelle, à l'approbation des budgets à l'intention du Parlement et du Conseil des ministres, ainsi qu'au paiement des prestations d'aide juridictionnelle et des frais de fonctionnement ;
- organise et gère du point de vue technique l'application BAJ ainsi que ses mises à jour permanentes. Cela comprend notamment :

Gestion de l'application : développement, tests, maintenance et mise à jour de l'application.

Lors du développement, des tests, de la sécurisation et du contrôle qualité de l'application, des outils de développement et de test assistés par l'IA peuvent être utilisés, par exemple pour des propositions de code, la vérification du code, des scénarios de test, l'analyse des erreurs ou la documentation. Ces outils sont en principe utilisés sans données à caractère personnel provenant de l'environnement de production. Si, à titre exceptionnel, des données à caractère personnel sont nécessaires à des fins de débogage ou d'analyse de sécurité, des mesures appropriées sont prises, telles que la pseudonymisation, la restriction d'accès, la journalisation, des garanties contractuelles et, dans la mesure du possible, l'anonymisation ou l'utilisation de données de test synthétiques.

Hébergement et infrastructure : hébergement (logiciels, matériel et infrastructures cloud)

	Sécurité et surveillance : sécurisation et surveillance de l'application Migration des dossiers depuis une éventuelle ancienne version de l'application Assistance pour la résolution des problèmes techniques : service d'assistance (1^{re} ligne, service d'assistance, et 2^e et 3^e lignes). Une boîte de dialogue (<i>chatbot</i>) basée sur l'IA peut également être utilisée pour traiter les demandes (voir ci-dessous). Application mobile : mise à disposition de la fonctionnalité mobile pour les avocats qui s'y inscrivent. Suivi analytique : un outil analytique peut également être utilisé qui, mais uniquement avec le consentement de l'utilisateur, permet d'identifier de manière pseudonymisée la cause d'éventuels plantages de l'application (Crashlytics) et de suivre l'utilisation de l'application par l'utilisateur. Nous utilisons ces données uniquement dans le but d'améliorer les applications.
Gestion des accès	Gestion des accès par les avocats, les justiciables et les tiers (tels que les CPAS) et, dans ce cadre, gestion des coordonnées de ces personnes. Cela s'effectue via un accès aux dossiers basé sur les rôles et la gestion des coordonnées, des rôles et des droits, ainsi que le contrôle des rôles et des autorisations attribués. En ce qui concerne les avocats utilisateurs, la gestion des accès s'effectue par authentification forte via la carte d'avocat.

L'OVB et l'OBFG traitent des données à caractère personnel dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne	L'OVB, l'OBFG et les Ordres traitent des données à caractère personnel dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne :
Contrôles croisés	Gestion et mise en œuvre de contrôles croisés en étroite collaboration avec les Ordres
Service d'assistance,	L'OVB/OBFG et les Ordres traitent les éventuelles questions pratiques liées à l'utilisation de l'application BAJ. Cette assistance peut être

chatbot IA et contrôle de l' ité de l'utilisation de l'application BAJ	assurée par des collaborateurs humains et, le cas échéant, par un chatbot IA. Le chatbot IA est utilisé exclusivement pour une assistance générale, fonctionnelle et technique, telle que répondre aux questions d'utilisation, aider à identifier les problèmes techniques, proposer des étapes générales d'assistance et rediriger les questions vers une assistance humaine. Le chatbot IA n'est pas utilisé pour effectuer des évaluations juridiques, examiner des dossiers BAJ, sélectionner ou évaluer des avocats, ni pour prendre des décisions concernant les personnes concernées. Lors de l'utilisation du chatbot, des métadonnées techniques, l'heure de l'interaction, le rôle de l'utilisateur, le numéro de ticket, les coordonnées et toute information communiquée par l'utilisateur peuvent être traités. Par ailleurs, l'OVV/OBFG et les Ordres effectuent un contrôle de l'utilisation (consultation, création de dossiers, modification de dossiers, etc.) de l'application BAJ par les avocats utilisateurs, y compris la prévention d'éventuels abus, notamment par le biais de la journalisation (l'enregistrement, la consultation, la modification, la mise à jour et la suppression de données dans le registre ainsi que la gestion du dossier BAJ).
---	---

Sous réserve de l'utilisation de l'outil analytique (qui repose sur le consentement de la personne concernée, art. 6.1.a du RGPD), la base juridique du traitement des données à caractère personnel est notre mission d'intérêt général consistant à organiser l'aide juridique de deuxième ligne (art. 6.1 e) RGPD) qui découle du Code judiciaire (art. 495 et art. 508/1 et suivants du Code judiciaire), du Code de déontologie des avocats, de l'arrêté royal du 20 décembre 1999 portant exécution des articles 508/2, § 3, deuxième alinéa, et 508/4 du Code judiciaire, ainsi que de l'arrêté royal du 20 décembre 1999 portant exécution des articles 508/19, 508/20, 508/22 et 508/23 du Code judiciaire. Votre numéro de registre national est traité sur la base de l'autorisation RR 70/2014.

Nous obtenons ces données à caractère personnel directement de votre part lorsque, en tant qu'avocat stagiaire, vous introduisez une demande d'inscription sur la liste des avocats stagiaires et/ou lorsque, en tant qu'avocat, vous introduisez une demande d'inscription sur la liste de l'aide juridique de deuxième ligne.

b) Gestion des litiges

En vue de la gestion d'éventuels litiges avec des avocats, nous pouvons être amenés à traiter vos données d'identification personnelles (nom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone) ainsi que toute autre donnée pertinente pour la gestion d'un litige (éventuel).

Le traitement de ces données à caractère personnel nous permet de défendre nos intérêts légitimes dans toutes les formes de règlement des litiges et d'en assurer la gestion administrative.

La base juridique du traitement de vos données à caractère personnel repose sur notre intérêt légitime à préserver nos droits (contractuels et extracontractuels, légaux et autres) (article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD).

Nous obtenons ces données à caractère personnel soit directement auprès de vous, soit indirectement auprès de tiers.

COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Aux fins de l'assistance juridique de deuxième ligne, nous appliquons les délais de conservation suivants :

- **Assistance juridique de deuxième ligne**

- Nous conservons vos données à caractère personnel pendant 7 ans (plus une période de vérification d'un an) à compter de l'année de clôture du dossier ou du versement.
Les journaux d'événements de l'application sont également conservés pendant 7 ans. Les journaux de l'application sont conservés pendant 1 an.
- L'application mobile conserve les données des avocats mentionnées ci-dessus qui sont nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'application, et ce pendant deux ans. Pour des raisons de sécurité, des codes d'identification techniques (tokens) sont enregistrés afin de garantir que le serveur puisse reconnaître votre appareil client. Ces jetons sont automatiquement invalidés en cas d'inactivité prolongée (240 jours), de désinstallation de l'application ou de mise à jour technique. Les jetons invalides sont détectés grâce aux retours des services de notification et sont supprimés côté serveur, conformément aux meilleures pratiques en matière de sécurité et aux principes de minimisation des données.
- Les données d'utilisation pseudonymisées conservées à des fins d'analyse sont traitées jusqu'à ce que l'utilisateur retire son consentement, dans la limite d'une durée maximale de deux mois. Au bout de deux mois, les données stockées sont automatiquement supprimées. Le consentement est toutefois conservé jusqu'à ce que la personne le retire.
- Les coordonnées des avocats sont associées aux listes gérées par l'OVV et l'OBFG conformément à l'article 430 du Code judiciaire et sont conservées pendant la durée de conservation prévue, à savoir 30 ans à

compter de la date de clôture de l'année judiciaire de la radiation du tableau ou de la liste des stagiaires.

- En ce qui concerne l'établissement de statistiques, les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des missions d'analyse stratégique, de budgétisation et de rapport aux autorités compétentes. Dans le cas de données anonymisées, celles-ci ne sont pas considérées comme des données à caractère personnel.

- **Gestion des litiges**

- Nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à 5 ans après l'expiration du dernier délai de pourvoi (plus longtemps si nécessaire, par exemple pour respecter des obligations légales).

AVEC QUI PARTAGEONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Les données à caractère personnel susmentionnées sont accessibles à nos collaborateurs.

Les données à caractère personnel des justiciables sont transmises à l'avocat commis d'office.

Nous faisons également appel à des sous-traitants pour l'analyse commerciale et technique, la coordination et le support technique (par exemple, des prestataires informatiques) de l'aide juridique de deuxième ligne. Une liste des sous-traitants, précisant la nature et la finalité du traitement et, le cas échéant, le pays dans lequel les données sont traitées, est disponible sur demande.

Nous pouvons également transmettre vos données :

- aux autorités judiciaires ou administratives ou aux fonctionnaires de justice afin de défendre nos intérêts et dans la mesure où cela est nécessaire ;
- à des établissements bancaires ou des compagnies d'assurance afin de défendre vos intérêts ou les nôtres, dans la mesure où cela est nécessaire ;
- aux autorités ou entités auxquelles nous sommes tenus de transmettre les données en vertu d'une loi, d'un décret ou de toute autre réglementation.

Dans tous les cas, nous garantissons la protection de vos données au moyen d'accords de confidentialité.

SÉCURITÉ

Nous avons mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la confidentialité de vos données à caractère personnel et pour protéger vos données contre toute destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisé, accidentel ou illicite. Ces mesures comprennent (sans s'y limiter) des techniques de chiffrement, le contrôle des accès physiques et informatiques, des obligations de confidentialité, etc.

Nous avons conclu les accords contractuels nécessaires avec les tiers avec lesquels nous collaborons et ne transmettons pas vos données à caractère personnel en dehors de l' Espace économique européen sans la garantie que vos données y bénéficient d'un niveau de protection équivalent.

DROITS

Nous respectons tous les droits relatifs à vos données à caractère personnel dont vous bénéficiez en vertu de la législation applicable.

Vous pouvez à tout moment nous contacter pour exercer les droits suivants :

- une demande d'accès et de rectification des données à caractère personnel : vous pouvez être en droit de nous demander une copie de vos informations, afin de les vérifier et/ou de les corriger. Si vous souhaitez rectifier des informations, telles que votre nom, votre adresse e-mail et/ou toute autre donnée, vous pouvez le faire facilement en nous contactant (voir ci-dessous).
- une demande d'effacement de vos données à caractère personnel : conformément au RGPD, vous avez le droit de demander l'effacement de vos données à caractère personnel que nous traitons comme décrit dans la présente déclaration de confidentialité, par exemple si celles-ci ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été initialement traitées, ou si vous vous êtes opposé à un traitement décrit dans la présente déclaration de confidentialité et qu'il n'existe aucune autre base légale justifiant ce traitement.
- une demande de limitation du traitement de vos données à caractère personnel : dans certaines circonstances, telles que décrites dans le RGPD, vous pouvez nous demander de limiter le traitement de vos données à caractère personnel. C'est par exemple le cas lorsque vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel. Dans ce cas, nous limiterons le traitement jusqu'à ce que nous soyons en mesure de vérifier l'exactitude de vos données.
- une opposition au traitement de vos données : vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne, en précisant les motifs liés à votre situation particulière (pour plus d'informations, voir **DONNÉES-À-CARACTÈRE-PERSONNEL-FINALITÉS -BASE-JURIDIQUE**). Nous cesserons le traitement de vos données à caractère personnel, sauf si nous estimons qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur les intérêts, droits et libertés que vous invoquez.

Nous répondrons à votre demande dans les plus brefs délais, au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de celle-ci. En fonction de la complexité de votre demande, ce délai peut être prolongé de deux mois. Dans ce cas, nous vous informerons de cette prolongation dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre formulaire. Dans tous les cas, nous sommes tenus de respecter les droits et libertés d'autrui.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits auprès de en utilisant les coordonnées mentionnées ci-dessus.

À des fins d'identification, nous pouvons être amenés à vous demander des informations complémentaires nécessaires pour prouver votre identité, comme par exemple une copie du recto de votre carte d'identité.

Vous avez bien sûr également le droit de déposer une réclamation auprès de nous si vous estimez que nous n'agissons pas conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Pour ce faire, vous pouvez à tout moment nous contacter en envoyant un e-mail à privacy@avocats.be ou par courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Enfin, vous pouvez également décider de déposer une réclamation auprès de l'Autorité belge de protection des données :

Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles

Téléphone : +32 (0)2 274 48 00

Fax : +32 (0)2 274 48 35

E-mail : contact@apd-gba.be

Pour plus d'informations sur les réclamations et les voies de recours possibles, veuillez consulter la [page](#) suivante de l'Autorité de protection des données.

DROIT APPLICABLE ET MISES À JOUR DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ()

La présente déclaration de confidentialité est régie par le droit belge. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente déclaration de confidentialité est soumis au droit belge.

La présente déclaration de confidentialité peut être modifiée de temps à autre, dans les limites de la réglementation applicable en matière de protection des données. Vous pouvez à tout moment consulter la version la plus récente sur notre site web <https://www.dp-a.be/fr/privacyverklaring>).